

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF877

présenté par

M. Seo, M. Lefèvre, M. Dunoyer, M. Metzdorf, M. Jean-René Cazeneuve, M. Amiel, M. Da Silva, Mme Decodts, M. Dirx, Mme Dupont, Mme Errante, Mme Hai, M. Giraud, M. Holroyd, M. Labaronne, M. Lacresse, M. Lauzzana, Mme Le Grip, M. Margueritte, Mme Alexandra Martin (Gironde), M. Masségli, M. Mournet, M. Reda, M. Roseren, M. Sitzenstuhl, M. Le Fur, M. Pahun et M. Gumbs

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	3 000 000
Conditions de vie outre-mer	3 000 000	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pouvoir assurer un revenu minimum aux familles qui n'ont aucune ressource.

Sur le territoire des îles de Wallis et Futuna, 21 % de la population vit sous le seuil de pauvreté fixé par l'INSEE à 522 € par mois. En considérant l'indice de GINI Wallis et Futuna sont à 0.48 (en 2020) quand la métropole est à 0.293 (en 2020) et bien au-dessus de l'indice mondial. D'un point de vue monétaire Wallis et Futuna enregistre un niveau de pauvreté supérieur à celui de ses voisins du pacifique et très largement supérieur à celui de la métropole. Tous les organismes officiels,

nationaux et internationaux pointent la très grande pauvreté de très nombreuses familles sur le territoire.

Ainsi 710 familles n'ont aucun revenu soit plus de 3100 personnes.

Ile est donc nécessaire de créer, comme cela existe en métropole un « filet » social pour répondre à cette grande pauvreté, que rien ne parvient plus dissimuler. Le fossé entre les plus pauvres et ceux qui bénéficient de salaire ne cesse de croître. C'est l'équilibre social qui de la sorte est menacé. Ni la fierté personnelle, ni la solidarité coutumière ne peuvent plus masquer cette grande misère qui ne cesse de croître. Elle explique pour une part l'émigration, est la cause d'un délabrement de la santé publique avec les pathologies symptomatiques de cette pauvreté. Loin de la métropole, le territoire s'isole de plus en plus même si de récentes missions notamment parlementaires n'ont pas manqué de relever cette montée de la misère. Elle explique pourquoi certains regards se détournent de la France.

A Wallis et Futuna. les aides sociales relèvent du territoire et la problématique de l'aide apportée aux plus démunis nécessite un appui financier de l'état. Les diverses aides déployées en métropole n'existent pas, à l'exception du minimum vieillesse et de l'allocation handicapée, autour de 300 €. De la sorte ce sont plus de 3100 individus qui vivent de manière incontestable sans revenu. Cette aide modeste viendra en appui au contrat social. L'état et le territoire dans le cadre du Contrat Social ont contractualisé sur la base d'un partage à 75/25 % du budget global. Ainsi le territoire assume la prise en charge d'une prime à l'eau sur la base de 60m³ par famille sous le seuil de pauvreté (référence INSEE) et de bon d'achat pour les cas les plus désespérés. En 2023 le bon de 100 € sur l'année pour ces 710 familles grâce au fond pacifique a été un vrai soulagement.

Par cet amendement, il est proposé de revaloriser la part de l'état dans la lutte contre la misère par une subvention en appui au Contrat social à hauteur de 3M d'€ afin d'aider chacune de ces 710 familles sans revenu et de leur permettre de recevoir une aide mensuelle de 350 €. Ainsi 3100 personnes seront concernées. L'amendement vise donc à prendre dans l'action 1 (soutien aux entreprises) du programme 138, emploi outre mer la somme de 3000000 € en AE et en CP pour l'attribuer à l'action 4 (sanitaire, social, culture, jeunesse et sport) du programme 123, condition de vie outre mer, en AE et en CP.

Le gage, destiné à satisfaire aux exigences de la recevabilité financière, a vocation à être levé par le Gouvernement.